



## **SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 mars 2020 à 20 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n° 4), monsieur Alain Pichette (district n° 5), madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Étaient aussi présents : M<sup>e</sup> Maude-Andrée Pelletier, greffière  
M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

---

**2020-056**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal du lundi 9 mars 2020 tel que proposé.

---

**2020-057**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 17 FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie desdits procès-verbaux selon l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et qu'ils déclarent les avoir lu;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 février et de la séance extraordinaire du 17 février 2020 soient adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

---

**2020-058**

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE – 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ESCALE**

CONSIDÉRANT que l'école secondaire l'Escale fête en 2020 son 50<sup>e</sup> anniversaire;

CONSIDÉRANT que pour souligner cet événement, plusieurs activités seront organisées dont la soirée Retrouvailles et qu'afin de faire de ce 50<sup>e</sup> anniversaire un événement inoubliable, l'école a besoin de financement et à cet égard demande une contribution financière à la Ville de Louiseville;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :



QUE le conseil municipal accepte de contribuer financièrement pour un montant de 200 \$ à l'école secondaire l'Escale dans le cadre de leur 50<sup>e</sup> anniversaire et puisé à même une contribution des activités financières 2020.

---

**2020-059**

**DÉCRET DU PREMIER MARDI D'AVRIL « JOURNÉE NATIONALE DU TRAVAIL INVISIBLE »**

CONSIDÉRANT que l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), formée de près de 8 000 membres, regroupés en 203 AFEAS locales dans 11 régions du Québec, a entrepris, à l'automne 2019, une campagne de mobilisation à travers la province pour faire reconnaître publiquement la valeur économique du travail invisible des femmes;

CONSIDÉRANT que depuis sa fondation en 1966, l'AFEAS se préoccupe des impacts du travail invisible sur la condition de vie des femmes et de leurs proches;

CONSIDÉRANT que l'AFEAS sollicite l'appui de la Ville de Louiseville afin de décréter officiellement le premier mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible » afin de porter à l'attention de la population l'importance du travail invisible et de son partage équitable au sein de la famille et de la société;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville appuie l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) dans sa demande au gouvernement de décréter officiellement le premier mardi d'avril « Journée nationale du travail invisible ».

---

**2020-060**

**ADOPTION DU NOUVEAU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILLES-AÎNÉS 2020-2025**

CONSIDÉRANT les travaux effectués au cours des 18 derniers mois afin de revoir et rééditer les plans d'action de la Politique Familles-Aînés de la MRC de Maskinongé;

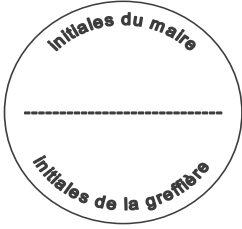
CONSIDÉRANT que cette démarche a mis en place un processus de mécanisme de consultation public à savoir : un sondage destiné à la population, des séances de consultation citoyenne et des groupes de discussion;

CONSIDÉRANT que les besoins des aînés, des familles ainsi que des enfants du 2<sup>e</sup> cycle primaire et du secondaire ont été pris en considération;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement communautaire, les élus responsables des questions familles-aînés ainsi que les partenaires locaux et régionaux ont contribué par l'entremise de rencontres de travail et d'échange d'expertise à concrétiser le projet de mise à jour;

CONSIDÉRANT que les élus responsables des questions familles-aînés se sont doté d'un comité citoyen afin de concevoir le plan d'action quinquennal;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville adopte le nouveau plan d'action de la Politique Familles-Aînés 2020-2025;

QUE la Ville de Louiseville nomme la conseillère Françoise Hogue Plante à titre de représentante responsable des questions familles-aînés afin d'assurer le suivi et le déploiement des actions;

QUE le comité territorial composé des élus responsables des questions familles-aînés ainsi que la Corporation de développement communautaire continu d'être le comité de suivi de la nouvelle Politique Familles-Aînés.

---

**2020-061**

**APPUI AU FESTIVAL DE LA GALETTE DE SARRASIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

CONSIDÉRANT que le Festival de la galette de sarrasin de Louiseville tiendra en 2020 sa 42<sup>e</sup> édition et qu'à chacune des 41 dernières années, plusieurs centaines de milliers de personnes ont assisté aux célébrations tenues au début d'octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT la collaboration financière de la Ville de Louiseville à cet organisme;

CONSIDÉRANT que pour l'édition 2019, la Ville de Louiseville a appuyé financièrement le Festival en biens et services pour un montant de 62 926 \$ et par une contribution financière de 17 500 \$, le tout tel que plus amplement détaillé au document joint en **annexe** à la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'appuyer le Festival dans sa demande de subvention auprès du ministère du Patrimoine canadien;

POUR CES MOTIFS,

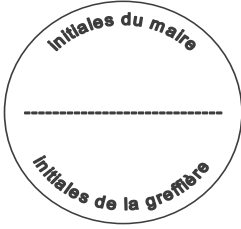
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville de Louiseville appuie le Festival de la galette de sarrasin dans sa demande de subvention auprès du ministère du Patrimoine canadien;

QUE cet appui comprenne un engagement à offrir les biens et services usuels donnés au Festival de la galette de sarrasin au cours des dernières années estimées à 47 500 \$ et de 17 000 \$ à titre de contribution financière pour l'année 2020, le tout tel que plus amplement détaillé au document joint en **annexe** à la présente résolution;

QUE le maire ou le directeur général soit autorisé à signer tout document pertinent à ladite demande.

---



**2020-062**

**EMBAUCHE DE JOCELYNE CAREAU – ADJOINTE SUR UNE BASE  
TEMPORAIRE À DES FINS DE REMPLACEMENT**

CONSIDÉRANT les besoins ponctuels de la Ville de Louiseville pour les services d'une adjointe à des fins de remplacement d'un employé régulier absent pour quelque raison que ce soit;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'EMBAUCHER madame Jocelyne Careau au poste d'adjointe sur une base d'employée temporaire à des fins de remplacement d'un employé régulier, au besoin et sans garantie d'heures, le tout, selon les directives de la direction générale.

---

**2020-063**

**PERMANENCE D'ALAIN LAFLAMME, DIRECTEUR ADJOINT  
SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-298 portant sur l'embauche de monsieur Alain Laflamme au poste de directeur adjoint du Service incendie;

CONSIDÉRANT que cette embauche comportait une période de probation de six (6) mois, extensible d'un six (6) mois additionnels au gré du directeur incendie;

CONSIDÉRANT que le rendement de monsieur Laflamme a été évalué par monsieur Alain Béland directeur du Service incendie, suite à divers entretiens avec les élus, le comité des ressources humaines, des fournisseurs et employés sous la supervision de monsieur Laflamme;

CONSIDÉRANT que la direction du Service incendie émet une recommandation positive de passation de la période de six (6) mois de probation de monsieur Laflamme au poste de directeur adjoint du Service incendie de la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que monsieur Laflamme désire poursuivre ses fonctions au sein de la Ville de Louiseville et qu'il se montre satisfait des évaluations réalisées qui favoriseront une amélioration continue de sa performance de gestionnaire;

CONSIDÉRANT que monsieur Laflamme a démontré qu'il possède les quatre (4) critères requis lors de son embauche, soit : travail d'équipe, expérience de travail, implication envers la ville et loyauté;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE monsieur Alain Laflamme soit nommé au poste de directeur adjoint du Service incendie à titre permanent.

---



**2020-064**

**MODIFICATIONS AU CONTRAT DE TRAVAIL – ALAIN BÉLAND,  
DIRECTEUR SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT que la résolution 2019-219 portant sur l'embauche de monsieur Alain Béland au poste de directeur du Service incendie comportait la signature d'un contrat de travail;

CONSIDÉRANT que ce contrat de travail prévoyait trois (3) semaines de vacances par année;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, monsieur Béland aura droit à quatre (4) semaines de vacances par année compte tenu de ses années de service au sein de la Ville, et ce, à compter du 9 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le nombre d'heures de vacances sera calculé au prorata à partir du 9 mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le contrat de travail de monsieur Béland;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le directeur général soit autorisé à modifier le contrat de travail de monsieur Alain Béland pour y inclure quatre (4) semaines de vacances par année au lieu de trois (3), toutes les autres clauses du contrat demeurant identiques.

---

**2020-065**

**MODIFICATION AU CONTRAT DE TRAVAIL – ALAIN LAFLAMME,  
DIRECTEUR ADJOINT SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Alain Laflamme au poste de directeur adjoint incendie selon la résolution 2019-298, laquelle résolution comportait la signature d'un contrat de travail;

CONSIDÉRANT que la résolution 2020-063 accorde la permanence de monsieur Laflamme à ce poste;

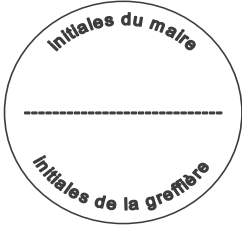
CONSIDÉRANT qu'une analyse du traitement salarial de monsieur Alain Laflamme démontre qu'il est pertinent d'apporter un ajustement à celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le contrat de travail de monsieur Laflamme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le directeur général soit autorisé à modifier le contrat de travail de monsieur Alain Laflamme afin que sa rémunération soit de 22 601 \$ par année à compter du 9 mars 2020,



soit un ajustement pour l'année 2020 de 1 076 \$, toutes les autres clauses du contrat demeurant identiques.

---

**2020-066**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY – TERRAINS DE SOCCER**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy est propriétaire d'un terrain connu comme étant le lot numéro 5 957 746 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé et situé à Louiseville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville désire procéder à l'aménagement de nouveaux terrains de soccer, lesquels seront situés sur une partie du terrain de l'école secondaire l'Escale sise à Louiseville et étant donc une partie du lot 5 957 746;

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà reçu l'appui de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy ainsi que de divers intervenants du milieu pour la concrétisation de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun qu'une cession en emphytéose soit signée entre la Ville et la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, le tout, afin de prévoir les modalités qui régiront les parties par rapport à cette partie de terrain appartenant à l'école secondaire l'Escale connu comme étant une partie du lot 5 957 746 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cet aménagement de nouveaux terrains de soccer est conditionnelle à l'obtention d'une subvention par la Ville de Louiseville dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer une cession en emphytéose et tout autre document nécessaire avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et contenant les modalités négociées entre les parties;

QUE la signature de la cession en emphytéose est conditionnelle à l'obtention par la Ville de Louiseville de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et que la valeur de ladite subvention reçue soit jugée suffisante par la Ville de Louiseville, le tout, à son entière discrétion.

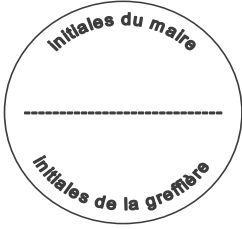
---

**2020-067**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE D'UTILISATION COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY – TERRAINS DE SOCCER**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville procédera à l'aménagement de nouveaux terrains de soccer, lesquels seront situés sur une partie du terrain de l'école secondaire l'Escale de Louiseville;

CONSIDÉRANT qu'une entente ayant pour objectif de préciser les obligations et responsabilités de la Ville de Louiseville et de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy relativement à l'utilisation de ces terrains sportifs à être aménagés doit être signée;



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer une entente d'utilisation précisant les obligations et responsabilités de chacune des parties relativement à l'utilisation des nouveaux terrains de soccer à être aménagés sur le terrain de l'école secondaire l'Escale;

QUE la signature de l'entente d'utilisation est conditionnelle à l'obtention par la Ville de Louiseville de la subvention dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et que la valeur de ladite subvention reçue soit jugée suffisante par la Ville de Louiseville, le tout, à son entière discrétion.

---

**2020-068**

**AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE PROMOTEUR AVENUE DU SIEUR – CONSTRUCTION ÉRIC ARVISAIS INC.**

CONSIDÉRANT qu'en date du 2 mars 2015, une entente promoteur est intervenue entre la Ville de Louiseville et Gestion immobilière Arvisais inc.;

CONSIDÉRANT que cette entente est venue à échéance le 2 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 juin 2017, la Ville de Louiseville et Construction Éric Arvisais inc., une autre compagnie de monsieur Éric Arvisais, ont conclu une nouvelle entente promoteur afin de continuer le développement du secteur domiciliaire de la Seigneurie du Moulin Tourville et plus particulièrement de l'avenue du Sieur;

CONSIDÉRANT que par cette entente, le Promoteur avait l'entière exclusivité pour construire des maisons jumelées sur huit (8) terrains sis sur l'avenue du Sieur côté nord, dans le développement domiciliaire de la Seigneurie du moulin Tourville;

CONSIDÉRANT qu'en date des présentes, le Promoteur a construit des maisons jumelées sur six (6) terrains des huit (8) terrains;

CONSIDÉRANT que la Ville est satisfaite des réalisations effectuées par le Promoteur dans le cadre desdites ententes promoteurs qu'elle a conclu avec ledit Promoteur;

CONSIDÉRANT qu'il est judicieux et favorable pour la Ville d'assurer une harmonie, une constance, une homogénéité et une continuité dans les divers secteurs de son développement domiciliaire;

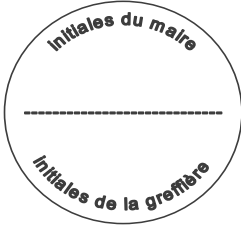
CONSIDÉRANT que le Promoteur a manifesté son désir et son intérêt de poursuivre et de compléter la réalisation de cette section du développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que le Promoteur complète la réalisation de cette section de son développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT que cette dernière entente est venue à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun qu'une entente intervienne entre le promoteur et la Ville, le tout, afin de prévoir les conditions et modalités qui régiront leurs relations quant à la réalisation complète du projet;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à procéder à la signature de ladite entente et de tous les documents nécessaires à l'exécution de celle-ci et afin de donner suite à la présente résolution.

---

**2020-069**

**VENTE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PARTIE DU LOT 1 775 806  
CADASTRE DU QUÉBEC (YAMACHICHE)**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports (MTQ) doit, aux fins de la réfection du pont Masson (P-04351) de la route du Pont Masson situé à Yamachiche, acquérir, suivant le plan d'acquisition AA-7007-154-14-0946 préparé par l'arpenteur-géomètre Claudiane Renaud en date du 19 juin 2019, une parcelle de terrain de 123,6 mètres carrés faisant partie du lot 1 775 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé,

CONSIDÉRANT l'entente d'acquisition de gré à gré présentée par le MTQ à la Ville de Louiseville en date du 26 février 2020 au montant de 735 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la Ville vende au MTQ la parcelle de terrain de 123,6 mètres carrés faisant partie du lot 1 775 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Maskinongé, pour une indemnité totale de 735 \$;

D'AUTORISER la greffière à choisir le notaire instrumentant ladite vente;

D'ENTÉRINER l'entente conclue le 20 février 2020 et d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente d'acquisition de gré à gré telle que présentée par le MTQ.

---

**2020-070**

**AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE  
VITESSE – PARTIE DE LA RUE DE LA MENNAIS**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Alain Pichette qu'il sera présenté, à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant les limites de vitesse sur une partie de la rue de la Mennais.

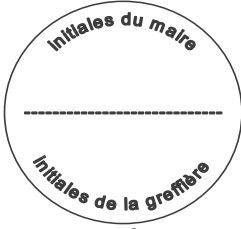
---

**2020-071**

**ADOPTION DU PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 689 CONCERNANT LES  
LIMITES DE VITESSE – PARTIE DE LA RUE DE LA MENNAIS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Alain Pichette en vertu de la résolution 2020-070 de la présente séance ordinaire;





CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le projet de règlement numéro 689 concernant les limites de vitesse sur une partie de la rue de la Mennais.

---

**2020-072**

**APPROBATION DES COMPTES SOUMIS AU MONTANT DE 707 553,56 \$**

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie soumet la liste des comptes à payer au montant de 707 553,56 \$;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la liste des comptes soumis au montant total de 707 553,56 \$ et d'autoriser le paiement des comptes mentionnés à la liste sous les signatures lithographiées du maire et de la trésorière.

---

**2020-073**

**AIDE FINANCIÈRE VOLET 1 – RÈGLEMENT 652 – GESTION R.C. GAGNON INC.**

CONSIDÉRANT le règlement 652 établissant un programme d'aide financière et d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises;

CONSIDÉRANT que le volet 1 de ce règlement permet d'accorder une aide financière pour relocaliser sur son territoire une entreprise commerciale ou industrielle qui y est déjà présente;

CONSIDÉRANT que Gestion R.C. Gagnon inc. a déposé sa demande conformément au règlement et qu'il répond à l'ensemble des exigences;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'est référé à la politique établissant les critères de l'aide financière et que compte tenu de la valeur des travaux, Gestion R.C. Gagnon inc. est admissible à une aide financière maximale de 15 000 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER la trésorière à verser à Gestion R.C. Gagnon inc. un montant de 15 000 \$ à titre d'aide financière du volet 1 dans le cadre du règlement 652.



**2020-074**

**RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR**

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé une liste contenant un (1) compte de taxes à radier pour un montant de 46 599,87 \$ plus intérêts courus en date de la radiation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville ne peut recouvrer la somme totale de 46 599,87 \$ en capital, plus les intérêts courus en date de la radiation pour ce compte;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la trésorière soit autorisée à procéder à la radiation aux livres d'un montant de 46 599,87 \$ en capital, plus les intérêts courus en date de la radiation provenant du compte apparaissant sur la liste des comptes à radier déposée par la trésorière et dont copie est **annexée** au présent procès-verbal.

---

**2020-075**

**PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES AU 31 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT que la trésorière a déposé un rapport actualisant les provisions pour mauvaises créances au 31 décembre 2019, représentant une somme de 91 050,67 \$ (capital 36 506,88 \$ et intérêts 54 543,79 \$) au 31 décembre 2019, soit une augmentation globale de 19 689,97\$ (augmentation du capital de 2 038,94 \$ et augmentation des intérêts de 17 651,03 \$) au cours de l'exercice financier 2019;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le conseil municipal accepte le rapport de la trésorière actualisant les provisions pour mauvaises créances au 31 décembre 2019 suivant sa forme et teneur et l'autorise à effectuer les écritures comptables en conséquence et qu'une copie soit **annexée** au présent procès-verbal.

---

**2020-076**

**RAPPORT MENSUEL DE L'ANALYSE DES PERMIS DU MOIS  
DE FÉVRIER 2020**

CONSIDÉRANT que la responsable des permis et certificats a déposé le rapport mensuel de l'analyse des permis de construction, rénovation et démolition du mois de février 2020;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal de la Ville de Louiseville accuse réception du



rapport mensuel de l'analyse des permis de construction, rénovation et démolition du mois de février 2020.

---

**2020-077**

**CONSULTATION PUBLIQUE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE –**  
**VILLE DE LOUISEVILLE – 360, AVENUE DU PARC –**  
**MATRICULE : 4723-48-0739**

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville, représentée par madame Valérie Savoie Barrette, directrice du Service des loisirs et de la culture, a présenté une demande de dérogation mineure dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire pour un usage du groupe communautaire, lequel ne respectera pas le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 360, avenue du Parc est connu et désigné comme étant le lot 4 408 899 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que cet immeuble est la propriété de la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire pour un usage du groupe communautaire, lequel bâtiment ne respectera pas le règlement de zonage no. 622, article 6.1 Dispositions relatives aux cours et espaces non construits pour la cour avant (donnant sur la rue de la Mennais), par rapport au type de structure de bâtiment autorisé et à la marge de recul minimale autorisée :

- Structure de bâtiment autorisée : rattachée à 100 %
- Structure de bâtiment demandée : isolée
- Marge de recul avant minimale autorisée : 15,0 m
- Marge de recul avant minimale demandée : 0,80 m

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire pour un usage du groupe communautaire, laquelle ne respectera pas la marge de recul arrière, par rapport au règlement de zonage no. 622, article 7.2.3 Normes d'implantation des bâtiments accessoires :

- Marge de recul arrière minimale autorisée : 6,0 m
- Marge de recul arrière minimale demandée : 5,5 m

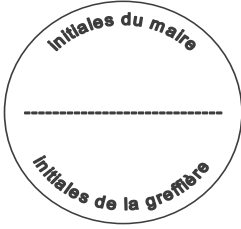
CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure a été autorisée en 2018 pour la construction du garage du Service des loisirs, par la résolution 2018-269;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage a changé depuis l'autorisation de la dérogation mineure par le conseil municipal et que le nouveau règlement de zonage no. 622 est entré en vigueur le 26 juin 2019;

CONSIDÉRANT que la durée de vie utile d'une dérogation mineure pour laquelle des travaux doivent être entrepris correspond approximativement à la durée du permis de construction;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le journal l'Écho de Maskinongé du mercredi 19 février 2020 mentionnant que le conseil aura à statuer à la présente séance sur la demande de dérogation mineure présentée par la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme **recommande** que la présente demande de dérogation mineure requise par la Ville de Louiseville, représentée par



madame Valérie Savoie Barrette, directrice du Service des loisirs et de la culture, dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire, lequel ne respectera pas le règlement de zonage en vigueur **soit autorisée**;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal **accepte** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et **autorise** la présente demande de dérogation mineure requise par la Ville de Louiseville, représentée par madame Valérie Savoie Barrette, directrice, Service des loisirs, dans le but d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire, lequel ne respectera pas le règlement de zonage en vigueur;

QUE madame Louise Carpentier, directrice, Service de l'urbanisme, permis et environnement, soit mandatée pour donner suite à la présente résolution.

---

**2020-078**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – RÉFECTION DE PAVAGE 2020**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public pour les travaux de réfection de pavage pour l'année 2020;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.

---

**2020-079**

**MANDAT À GÉNICITÉ INC. – DEMANDE DE CERTIFICAT  
D'AUTORISATION ET ENGAGEMENTS – RÉFECTION DE LA  
RUE DE L'ÉRABLE**

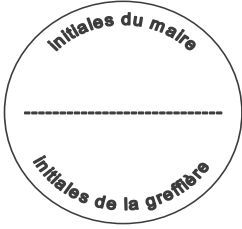
CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville entend procéder à des travaux de réfection de la rue de l'Érable et que ces travaux comprennent entre autres l'installation d'un poste de pompage et qu'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques est requis pour ce faire;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la firme GéniCité inc. soit autorisée à soumettre, pour et au nom de la Ville de Louiseville, une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les



changements climatiques (MELCC) pour réaliser ce projet et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Louiseville à transmettre au MELCC, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

AUTORISER monsieur René Boilard, directeur du Service des travaux publics, à signer, pour et au nom de la Ville de Louiseville, tout autre document nécessaire dans le cadre dudit dossier;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Louiseville à vérifier et faire débrancher du réseau d'égout, le cas échéant, les gouttières et drains de toit des résidences sises sur la rue de l'Érable;

QUE soit aussi confirmé l'engagement que les gouttières et les drains de toit des résidences sises sur la rue de l'Érable ne soit pas raccordées au nouveau réseau d'égout sanitaire, le tout, de manière à ce que celles-ci n'apportent plus d'eau parasite au réseau de la rue de l'Érable;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Louiseville à entretenir les ouvrages mises en place sur cette rue, à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages ainsi que la mise en place de pratiques de gestion optimales des eaux pluviales.

---

**2020-080**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – ACHAT D'UN CHASSE-NEIGE**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un chasse-neige;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater le directeur général à procéder aux invitations;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général à procéder aux invitations pour l'achat d'un chasse-neige.

---

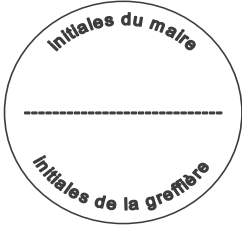
**2020-081**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION DE LA 3<sup>E</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'ingénieurs pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la 3<sup>e</sup> Avenue;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater monsieur Yvon Douville, directeur général, à procéder aux invitations;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES PAGÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général, monsieur Yvon Douville, à procéder aux invitations à soumissionner pour des services professionnels d'ingénieurs pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la réfection de la 3<sup>e</sup> Avenue.

---

**2020-082**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – LOCATION DE MACHINERIES LOURDES**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres sur invitation pour la location de machineries lourdes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater le directeur général à procéder aux invitations;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général à procéder aux invitations pour la location de machineries lourdes.

---

**2020-083**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE PAVAGE AVENUE ROYALE ET CHEMIN DU LAC ST-PIERRE OUEST (2<sup>E</sup> AVENUE)**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire une demande de soumission par voie d'appel d'offres public pour des travaux de pavage de l'avenue Royale et du chemin du lac St-Pierre Ouest (2<sup>e</sup> Avenue);

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE la greffière soit autorisée à faire publier ledit appel d'offres dans le journal Le Nouvelliste et au tableau électronique SEAO.

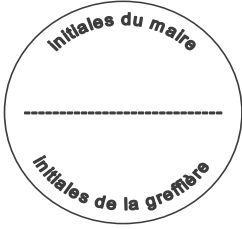
---

**2020-084**

**CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE PUBLICITAIRE – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MRC MASKINONGÉ**

CONSIDÉRANT que Carrefour Jeunesse-Emploi MRC Maskinongé représentée par madame Josée Bellemare, souhaite louer un espace publicitaire à l'intérieur de l'aréna;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville est disposée à signer une entente avec Carrefour Jeunesse-Emploi MRC Maskinongé pour la location d'un espace publicitaire à l'intérieur de l'aréna;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les modalités relatives à la location d'un espace publicitaire à l'intérieur de l'aréna pour une durée d'un an;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

QU'UN contrat de location soit signé concernant la location d'un espace publicitaire à l'intérieur de l'aréna comprenant toutes les modalités relatives à ladite location;

QUE la directrice du Service des loisirs et de la culture soit autorisée à signer le contrat de location.

---

**2020-085**

**AUTORISATION DE SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE – VENTE  
D'ALIMENTS (FÊTE NATIONALE)**

CONSIDÉRANT que lors de la Fête nationale du 23 juin 2020 l'organisme Maison des jeunes l'Éveil jeunesse de Louiseville inc. est disposé à être responsable du service de vente d'aliments à Place Canadel;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une municipalité peut accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative pour le bien-être de sa population;

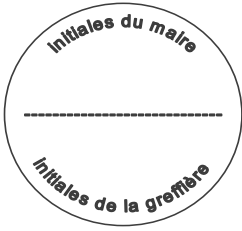
CONSIDÉRANT que la Ville a été sollicitée par cet organisme afin qu'elle fournisse certains biens et services lors de cet événement et que la Ville souhaite apporter son appui à cet événement autant par un apport financier qu'en biens et services;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet il est opportun qu'un protocole d'entente soit signé entre la Ville et Maison des jeunes l'Éveil jeunesse de Louiseville inc. afin d'établir les modalités de cette entente et notamment celles portant sur les obligations de chacune des parties;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'AUTORISER monsieur Yvon Douville, directeur général, à signer un protocole d'entente avec Maison des jeunes l'Éveil jeunesse de Louiseville inc. contenant les modalités de la contribution financière, en biens et en services de la Ville de Louiseville dans le cadre de la Fête nationale du 23 juin 2020 à la Place Canadel.



**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la présente assemblée est levée à 20 h 40.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER  
GREFFIÈRE